

Lille, le 18 mars 2019

ARRETE N° 2019-069

LE PRESIDENT DE L'UNIVERSITE DE LILLE

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L 712-2, R 712-1 et suivants, R 719-79 et suivants ;
Vu les statuts de l'université de Lille ;
Vu la décision n°DEC183134INSB du Centre National de la Recherche Scientifique (CNRS) du 28 décembre 2018 ;

ARRETE

Article 1

Madame Corinne ABBADIE, Professeur des Universités, est nommée Directrice de l'unité de recherche Mécanismes de la Tumorigenèse et Thérapies Ciblées (M3T) à compter du 1^{er} janvier 2019.

Article 2

Délégation, dans la limite de l'engagement des crédits des Centres Financiers 9501338 et 4551338 de l'unité de recherche M3T est donnée à Madame Corinne ABBADIE, Directrice de l'unité de recherche M3T, à l'effet de signer :

- les engagements juridiques, dans le respect de la politique d'établissement en matière d'achat public
- les certificats administratifs
- les ordres de mission
- les états de frais de déplacements
- les autorisations d'utilisation du véhicule personnel
- les autorisations d'absence des personnels BIATSS affectés directement dans l'unité dans le cadre réglementaire fixé par l'établissement

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Corinne ABBADIE, délégation est accordée à Madame Audrey MANSUET (Ingénieur d'Etudes), Responsable du Service Financier pour signer :

- les engagements juridiques, dans le respect de la politique d'établissement en matière d'achat public
- les certificats administratifs

Article 3

L'arrêté n° 2018-304 en date du 01 octobre 2018 est abrogé.

Article 4

Le présent arrêté est soumis à publicité par affichage permanent sur le site internet de l'université de Lille.

Article 5

Le directeur général des services et l'agent comptable sont chargés chacun en ce qui les concerne de l'exécution du présent arrêté.

Le président de l'université de Lille

Jean-Christophe CARRER

